

*Le bois d'oeuvre*

crois comprendre qu'en certaines circonstances politiques, que d'aucuns peuvent soupçonner, puisqu'il se passe bien des choses aux États-Unis actuellement, il y a eu donc à mon avis des attitudes, des décisions et des stratégies qui ont mené à cela. Mais ceci n'empêche pas que nous devons être tout à fait en désaccord et de dénoncer tout ce qui s'est fait par les États-Unis sur cette question.

• (2230)

J'aimerais cependant, monsieur le Président, faire un retour en arrière pour rappeler comment tout cela a abouti aujourd'hui. Je voudrais partir du 30 décembre 1986. Les États-Unis et le Canada ont signé, à ce moment-là, un mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux dans lequel le Canada acceptait d'imposer un droit de 15 p. 100 sur ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Ce droit pouvait être déduit ou éliminé, et j'insiste, si les provinces appliquaient des mesures de remplacement ayant pour effet d'accroître les droits de coupe ou les autres coûts exigés des producteurs de bois d'oeuvre.

Il y a eu donc, en cours de route, deux autres mesures qu'il me serait trop long de rappeler. Ainsi, vers la fin de ce moment, la plus large part des exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux des États-Unis, plus de 92 p. 100, était donc assujettie à un accroissement substantiel des droits de coupe et des impositions connexes lorsque le mémorandum a été dénoncé. Et finalement, le 3 septembre 1991, le Canada a accepté, a exercé le droit que lui conférait d'ailleurs la disposition du mémorandum sur la dénonciation et a donc avisé les États-Unis qu'il mettait fin au mémorandum le 4 octobre 1991.

Avant de prendre cette mesure, le Canada s'est servi du système comptable du gouvernement américain, par surcroît, afin de comparer les coûts forestiers des provinces ainsi que les recettes perçues par les quatre principales provinces canadiennes productrices de bois résineux. Et l'analyse, monsieur le Président, et j'insiste, a démontré que chacune de ces provinces avait tiré des recettes de coupe nettement supérieures à ces coûts forestiers, ce qui laissait donc tout le loisir à notre gouvernement de commettre un geste plus personnel en dehors de ce mémorandum.

Je sais, monsieur le Président, que cette décision américaine cause des effets énormes sur notre industrie. Les deux provinces particulièrement touchées sont la Colombie-Britannique et le Québec. Je partage, avec tous les collègues, non seulement ceux de ces deux provinces, mais je partage avec tous les autres collègues de tout le pays, la même indignation sur les effets et l'impact négatif de telles mesures. Et nous n'en resterons pas là!

À l'instar de mon collègue précédent qui est bien aise d'en parler aujourd'hui en dehors de ce gouvernement, quelques années après où il aurait pu, peut-être, émettre les mêmes commentaires ou appréhensions qu'il citait il y a un instant, issus de certains producteurs, je trouve dommage qu'un représentant du Bloc québécois, quelques années après, vienne dénoncer une politique alors que lui-même était déjà témoin des mesures dont nous avions convenu avec ce partenaire des États-Unis.

Je suis tout à fait d'accord pour constater les dommages que subissent nos entreprises, dont celles de l'Estrie et de la Beauce en particulier que je connais très bien. Pour vous démontrer à quel point je partage cette indignation, je dois souligner ici qu'il y a des mythes que les Américains semblent colporter pour excuser, défendre ou expliquer cette mesure. Il y en a un, monsieur le Président, qui consiste à croire, à prétendre que les importations canadiennes s'accroissent alors que la demande diminue aux États-Unis, ce qui pourrait expliquer, évidemment, la mesure des États-Unis pour bloquer ou diminuer nos exportations chez eux.

Or, il n'en est nullement le cas, au contraire. J'ai ici un tableau qui part de la production et de la consommation américaines du bois d'oeuvre versus les importations. Je vais commencer par la production versus la consommation américaine. En dix ans, monsieur le Président, la production en bois d'oeuvre aux États-Unis, en milliards de pieds/planche—c'est ma mesure—de 24,7, elle a augmenté à 35,8, ce qui veut dire plus 11 p. 100 de production. On peut supposer que la demande était au moins de cela. Qu'est-ce qui en est de cette consommation ou demande américaine? En même temps, en 10 ans, de 32 milliards de pieds/planche, la consommation a augmenté à 45 milliards.

Si vous vous souvenez, monsieur le Président, tout à l'heure, je parlais d'une production strictement interne de 35,8 milliards avec une demande simultanée, intérieure toujours, de 45. Il y avait donc une demande supplémentaire, excédentaire. Il fallait donc que les Américains, en 1990, trouvent un fournisseur. Or, c'est le Canada, et deux provinces en particulier. Voyons maintenant ce que nous avons produit et expédié ou exporté aux États-Unis. Dans ces mêmes 10 années, nous avons augmenté notre production de 0,3 milliards pieds/planche seulement. Si je fais le total, la demande en 1990 était de 45 par rapport à une production de 35, donc un écart de 10, et nous, nous en avons seulement plus 3. Il est donc inadmissible, inexcusable, monsieur le Président, que les Américains passent une mesure aussi draconienne alors qu'elle n'est nullement justifiée.

Là encore, je reviens à mon argument de départ. On peut supposer, monsieur le Président, et je vais terminer là-dessus, que cette décision, que cette mesure américai-